VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2024-15 Occupation du domaine public rue Saint Michel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 26 janvier 2024 de l'entreprise ERB;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'entreprise ERB est autorisée à installer un échafaudage au droit du 8 rue Saint Michel en raison de travaux de couverture et de maçonnerie à partir du 29 janvier jusqu'au 15 avril 2024.

<u>Article 2</u>: Un emplacement sera également réservé pour le matériel et le stationnement d'une benne (voir plan en annexe).

<u>Article 3</u>: La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par L'entreprise ERB qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

<u>Article 4</u> : L'entreprise ERB, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.